

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES
DU COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA
(CSPM_CNLS)

DEMANDE DE COTATION

N°D13-295/DC/MINSANTE/ CSPM_CNLS /2019
RELATIVE À L'AMENAGEMENT DES BUREAUX DU GROUPE TECHNIQUE
CENTRAL DU COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA
(GTC_CNLS) EN PROCEDURE D'URGENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : FONDS DE CONTREPARTIE 2019

DOSSIER DE CONSULTATION

NOVEMBRE 2019



SOMMAIRE

PIECE N° 1 - AVIS DE CONSULTATION

PIECE N° 2 - REGLEMENT DE CONSULTATION

- 2.1 - Le dossier de consultation
- 2.2 - Préparation des offres
- 2.3 - Dépôt des offres
- 2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres
- 2.5 - Attribution de la Lettre-Commande

PIECE N° 3 - MODELES D'ANNEXES

- 3.1 - Lettre de soumission
- 3.2 - Description technique des prestations
- 3.3 - Cadre du devis quantitatif et Estimatif
- 3.4 - Cadre du Bordereau des Prix Unitaires
- 3.4 - Tableau de comparaison des offres

PIECE N° 4 - PROJET DE LETTRE-COMMANDE

SOMMAIRE

- Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Titre II : Cahier des Spécifications Techniques des Prestations (CSTP)
- TITRE III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Titre IV : Devis Quantitatif et estimatif (DQE)



PIECE N°1

AVIS DE CONSULTATION





NOTICE FOR THE REQUEST FOR QUOTES
IN EMERGENCY PROCEDURE

15 NOV 2019

M3-295
No. _____ /DC/MINSANTE/CSPM-CNLS/2019 relating to the rehabilitation
of offices of the Central Technical Group of the National AIDS Control
Committee (CTG- NACC)

1- Purpose of the Consultation

The Central Technical Group of the National AIDS Control Committee (CTG-
NACC) benefitted funding under the 2019 financial year for the rehabilitation
of some offices to improve the working conditions of the staff.

2- Nature of services

The services of this request for quotes are launched in one lot and comprise:

- Roofing membrane system of the main building;
- Procurement and installation of wooden paneling in the office of
PS_AIDS;
- Procurement and installation of the tiles at the secretariat and office of
PS_AIDS;
- Supply and installation of sliding aluminum windows;
- Rehabilitation of sanitary - plumbing system;
- Maintenance of some air conditioners;
- Painting (main and right façades, interior corridors, offices (SP-AIDS,
secretariat, meeting room)).

3- Participation

Participation in this consultation is open to Cameroonian-based companies
with proven expertise in the field.

4- Financing

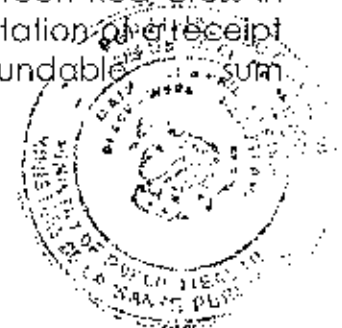
The services, subject of this request for quotes, are financed by Counterpart
Funds (FCP) 2019.

5- Estimated cost

The estimated cost for these services is ten million (10 000 000) CFA
francs all taxes inclusive.

6- Acquisition of the consultation file

The consultation file can be obtained from the Secretariat of the Contract
Service of the MOH, located at "Immeuble de la Santé" of the Ministry of
Public Health (MOH), near the headquarters of the Cameroon Red Cross in
Yaounde, upon publication of this notice and upon presentation of a receipt
attesting to the payment of a non-refundable sum
of twenty thousand (20 000) CFA francs to the Treasury .



7- Submission of bids

Each bid, drafted in French or in English in **seven (7) copies** with **one (1) original and six (6) copies** marked as such, shall be deposited at the Contract Service of the MOH, located at *Immeuble de la Santé* of the Ministry of Public Health (MOH), located near the headquarters of the Cameroon Red Cross no later than 19 DEC 2019 at 11:00 a.m. in an envelope addressed to the project owner bearing the label below:

NOTICE FOR THE REQUEST FOR QUOTES IN EMERGENCY PROCEDURE

No. DAB-205 /DC/MINSANTE/CSPM-CNLS/2019 relating to the rehabilitation of offices of the Central Technical Group of the National AIDS Control Committee (CTG- NACC
" TO OPENED ONLY DURING THE TENDER REVIEW SESSION "

8- Opening of bids

The opening of the bids shall be done in one phase and will take place on 19 DEC 2019 at 11 a.m. by the Special Tenders Board to the National Aids Control Committee (NACC-AIDS) in the Conference Room of the said Board, located next to the **Camp Bové Government School in Yaounde.**

Bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorized person with full knowledge of the file.

The bids should be cost-exclusive VAT excluded and all taxes included and accompanied by the signed submission template.

9- Validity of bids

Bidders remain bound by their bids for period of **ninety (90) days** from the bids submission deadline.

10- Award of the Order Letter

The Project Owner will award the Order Letter to the bidder whose bid has been found to be substantially compliant with the consultation file and evaluated the **lowest**.


11- Additional information

Further technical information can be obtained from the Central Technical Group of the National Aids Control Committee AIDS (CTG- NACC).

Copies to :

- MINSANTE / CAB ;
- ARMP / JDM (for publication) ;
- CSPM-CNLS ;
- Contract Service / MOH ;
- Chronos and Archives.

THE MINISTER



Dr. Manaouda Malachie

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
EN PROCEDURE D'URGENCE**

ND 13-295 DC/MINSANTE/CSPM-CNLS/2019 relative à l'aménagement des bureaux du Groupe Technique Central du Comité National de Lutte Contre le Sida (GTC-CNLS)

1- Objet de la Consultation

Le Groupe Technique Central du Comité National de Lutte Contre le Sida (**GTC-CNLS**) a bénéficié d'un financement au titre de l'exercice 2019 pour l'aménagement de certains bureaux afin d'améliorer les conditions de travail du personnel.

2- Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation lancée en un seul lot et comprennent :

- Étanchéité de la toiture du bâtiment principal ;
- Fourniture et pose des lambris en bois au Bureau du SP_SIDA ;
- Fourniture et pose des carreaux au secrétariat et bureau du SP_SIDA ;
- Fourniture et pose des fenêtres en alu coulissant ;
- Réhabilitation de la plomberie – sanitaires ;
- Entretien de certains climatiseurs ;
- Peinture (façades principale et droite, couloirs intérieurs, bureaux (SP-SIDA, secrétariat, salle de réunions)).

3- Participation

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises installées sur le territoire national et ayant une expertise avérée dans le domaine.

4- Financement

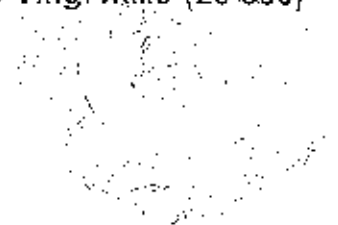
Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par les Fonds de Contrepartie (FCP) 2019.

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel pour la mise en œuvre de ces prestations est de **dix millions (10 000 000) Francs CFA** toutes taxes comprises.

6- Acquisition du dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être retiré auprès du Secrétariat du Service des Marchés du MINSANTE, sis à « **l'immeuble de la Santé** » du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **Vingt Millé (20 000) Francs CFA**.



7- Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels, devra être déposée au Service des Marchés du MINSANTE, sis à l'immeuble de la Santé du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise au plus tard le 19 DEC 2019 à 10 heures sous enveloppe adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE

**N° 143-295/DC/MINSANTE/ CSPM_CNLS /2019 relative aux travaux
d'aménagement des bureaux du Groupe Technique Central du Comité National
de Lutte Contre le Sida (GTC-CNLS)**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8- Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 19 DEC 2019 à 11 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Comité Nationale de Lutte contre le Sida (CNLS-SIDA) dans la Salle de Conférences de ladite Commission, sise à côté de l'École Publique du Camp Bové à Yaoundé.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

Les offres devront être chiffrées Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

9- Durée de validité

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

10- Attribution de la Lettre-commande

Le Maître d'ouvrage attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au dossier de consultation et évaluée la **moins disante**.

11- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus au Groupe Technique Central du Comité National de Lutte Contre le Sida (GTC-CNLS).

Ampliations :

- MINSANTE/CAB ;
- ARMP/JDM (pour publication) ;
- CSPM-CNLS ;
- Service des Marchés Publics/MINSANTE ;
- Chronos et Archives.



LE-MINISTRE

15 NOV 2019

Dr. Mananda Metachie

PIECE N° II

REGLEMENT DE LA CONSULTATION



PIECE N° II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 - Le dossier de consultation

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

1.1 Le dossier de consultation décrit les travaux faisant l'objet d'une certaine catégorie de Lettre -Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions desdites lettres-commandes.

1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :

- a. La lettre de soumission selon le modèle joint ;
- b. Les spécifications techniques ;
- c. Le Cadre du devis quantitatif et estimatif ;
- d. Le Bordereau des Prix Unitaires ;
- e. Le projet de Lettre -Commande ;
- f. Le modèle de tableau de comparaison des offres.

1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - Préparation des offres

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, datée, signée et timbrée ;
- (b) Les références de l'entreprise ;
- (c) Le Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- (d) Le Bordereau des Prix Unitaires ;
- (e) La quittance d'achat du dossier de consultation ;
- (f) Le dossier administratif comprenant les pièces ci-après, certifiées par l'autorité compétente, en cours de validité :
 - l'attestation de non faillite ;
 - la carte de contribuable ;
 - l'attestation de localisation et le plan de localisation ;
 - l'attestation de non redevance ;
 - l'attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI ;
 - l'attestation de non exclusion des marchés publics ;
 - une attestation pour soumission timbrée et signée des services compétents de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.
- (g) Une Déclaration sur l'honneur datée et signée, attestant du non abandon d'un marché antérieur.

NB 1 : Chaque soumissionnaire devra joindre dans son offre le **reçu de versement des frais d'acquisition du dossier**.



Article 4 - Offre

4.1 Preuve d'avoir exécuté au moins deux (02) marchés ou Lettre-commandes similaires au cours des cinq (05) dernières années (bien vouloir joindre les copies desdits marchés ou Lettres-commande (**1^{ère} et dernière page des Marchés ou Lettre-commandes enregistrés et PV de réception ou bordereau de livraison desdits marchés**))

4.2 Le soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA), et
- b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

4.3 Le soumissionnaire complétera le Cadre du devis Quantitatif et Estimatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des travaux dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque rubrique et les délais des prestations qu'il se propose d'exécuter dans la Lettre-Commande.

4.4 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande

Article 5 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de 90 jours.

2.3 - Dépôt des offres

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les soumissionnaires placeront l'**original et six (06) copies** de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans l'Avis de Consultation et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans l'Avis de Consultation.

Article 8 - Date et heure limites de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard le _____ à 13 _____ l'heure et à la date indiquées dans l'Avis de Consultation.

2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres

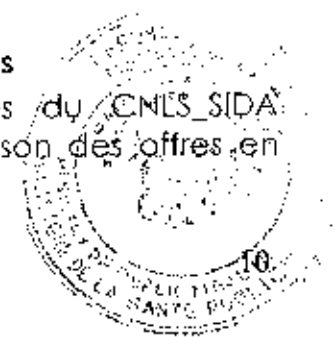
Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du CNLS_SIDA ouvrira les plis en présence des prestataires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du CNLS_SIDA procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :



- L'examen de la conformité des offres, du point de vue de l'expérience, des délais et des spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - Attribution de la lettre commande

Article 11 - Attribution de la Lettre-Commande

La Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du CNLS_SIDA proposera l'attribution des de la Lettre-Commande au(x) soumissionnaire(s), dont elle aura déterminé que le montant de l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et que ce montant est le moins-disant.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre - Commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre-Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la Lettre-Commande
- d) Le délai de livraison.

Article 13 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de la Commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :

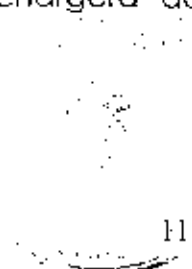
(a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande ;

(b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;

(c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

Article 14 - Signature de la Lettre-Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre - Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.



PIECE N° III
MODELES D'ANNEXES



3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date :.....

Consultation N° _____/DC/MINSANTE/CSPM-CNLS/2019 du _____
relative aux travaux d'aménagement des bureaux du Groupe Technique Central
du Comité National de Lutte Contre le Sida.

A. M. le Ministre de la Santé Publique

Monsieur le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous accusons ici
officiellement réception, nous, soussignés, offrons d'exécuter les prestations
Conformément à la demande de consultation, pour la somme de
..... F CFA (en lettres et en chiffres) Hors Taxe sur la
valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises
FCFA (en lettres et en chiffres)

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations dans
un délai de selon les dispositions précisées dans le devis quantitatif
et estimatif.

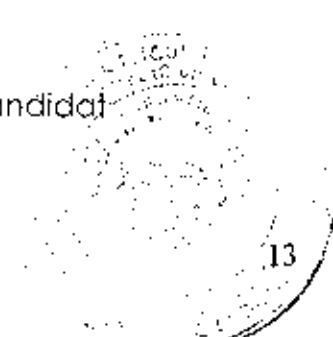
Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de
(Nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que
stipulée dans l'Avis de consultation. L'offre continuera à nous engager et pourra
être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et
signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification
d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous
obligeant réciproquement.

Le

Signature

Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat



3.2 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Directeur Général
de :
Soumissionnaire (références de la Demande de Cotation)

En application des dispositions de la Lettre-Circulaire n°
004/LC/MINMAP/CAB du 25 Janvier 2017 relative à la prise en compte des
défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs pour
l'attribution de nouveaux marchés,

Déclare sur l'honneur par la présente :

- 1- N'avoir abandonné aucun marché au cours des trois (03) dernières années
sur l'ensemble du territoire national ;
- 2- Que (nom de la structure) ne figure pas sur la
liste des entreprises défaillantes établie annuellement par le Ministre des
Marchés Publics.

En foi de quoi le présent document est établi et signé pour servir et valoir ce
que de droit.

Fait à

Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure



3.3 - CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

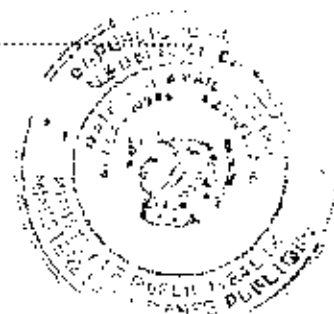
(à remplir par le candidat)

N°	Désignations	Unité	P U (En chiffre)	P U (En lettre)
1	Travaux préparatoires (démolition et dépose de certains ouvrages) et installation de chantier	ff		
2	Étanchéité complète sur la toiture par les Flash band	ff		
3	Fourniture et pose des lambris en bois dur pour plafond au bureau du SP_CNLS y compris corniche, vernissage et toutes sujétions	m ²		
4	Fourniture et pose des carreaux en grès cérame de 50 x 50 cm ² y compris plinthes et toutes sujétions (Bureau SP et Secrétariat SP)	m ²		
5	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 3,00 x 1,00 m ²	U		
6	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 2,20 x 1,00 m ²	U		
7	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 1,90 x 1,00 m ²	U		
8	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 1,50 x 1,00 m ²	U		
9	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 1,60 x 1,00 m ²	U		
10	Fourniture et pose des climatiseurs split de puissance 1,5 CV	U		
11	Entretien des climatiseurs	U		
12	Fourniture et pose des luminaires non fonctionnels	U		
13	Réhabilitation de certaines portes (serrures)	U		
14	Réhabilitation des réseaux de plomberie (alimentation et évacuation)	ff		
15	Fourniture et pose des mécanismes complets de WC y compris toutes sujétions	U		
16	Fourniture et pose des mécanismes complets de lave-main y compris toutes sujétions	U		
17	Peinture en deux couches en Pantex 800 (Bureau SP, Secrétariat, Couloirs (RDC et Étage), et e Pantex 1300 (Façades principale et droite)	m ²		
18	Peinture Email A sur ouvrages métalliques (Façades principale et droite)	m ²		

Nom du Soumissionnaire.....

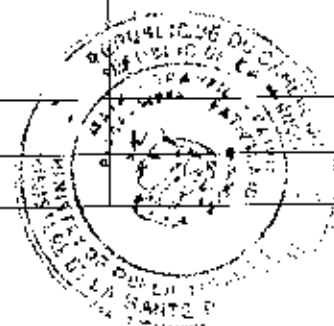
Signature.....

Date.....

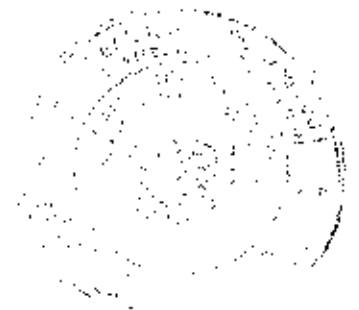


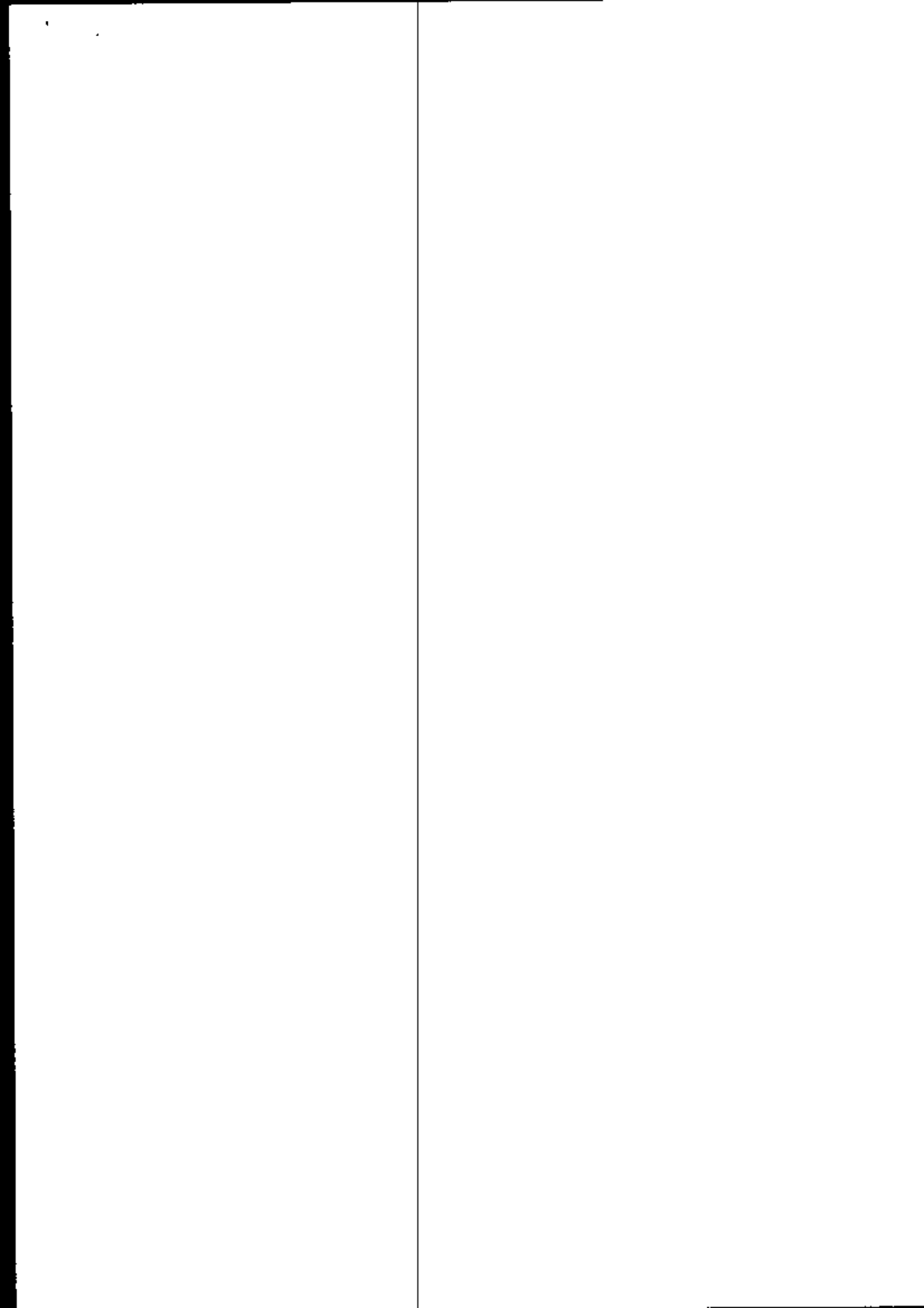
3.4- CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF
(à remplir par le candidat)

N°	Désignations	Unité	Qté	P U	P T
1	Travaux préparatoires (démolition et dépose de certains ouvrages) et installation de chantier	ff	1		
2	Étanchéité complète sur la toiture par les Flash band	ff	1		
3	Fourniture et pose des lambris en bois dur pour plafond au bureau du SP_CNLS y compris corniche, vernissage et toutes sujétions	m²	35		
4	Fourniture et pose des carreaux en grès cérame de 50 x 50 cm² y compris plinthes et toutes sujétions (Bureau SP et Secrétariat SP)	m²	60		
5	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 3,00 x 1,00 m²	U	2		
6	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 2,20 x 1,00 m²	U	2		
7	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 1,90 x 1,00 m²	U	2		
8	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 1,50 x 1,00 m²	U	2		
9	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 1,60 x 1,00 m²	U	1		
10	Fourniture et pose des climatiseurs split de puissance 1,5 CV	U	2		
11	Entretien des climatiseurs	U	10		
12	Fourniture et pose des luminaires non fonctionnels	U	10		
13	Réhabilitation de certaines portes (serrures)	U	10		
14	Réhabilitation des réseaux de plomberie (alimentation et évacuation)	ff	1		
15	Fourniture et pose des mécanismes complets de WC y compris toutes sujétions	U	7		
16	Fourniture et pose des mécanismes complets de lave-main y compris toutes sujétions	U	5		
17	Peinture en deux couches en Pantex 800 (Bureau SP, Secrétariat, Couloirs (RDC et Étage), et e Pantex 1300 (Façades principale et droite)	m²	645,81		
18	Peinture Email A sur ouvrages métalliques (Façades principale et droite)	m²	90		
	Montant Hors taxes				
	Montant TVA (19,25%)				



Montant AIR (AIR)				
Montant TTC				
Montant Net à Payer				





COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU CNLS

Consultation N° _____/DC/MINSANTE/CSPMCNLS/2019 du _____ relative aux travaux d'aménagement des bureaux du
 Groupe Technique Central du Comité National de Lutte Contre le Sida.

Date limite de remise des offres _____ 2019

3.5 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Expérience		Délai Exécution		Prix Total TTC	Observations
			Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non		

Membres de la Commission de Passation des Marchés :



Nom _____

Fonction _____

Signature _____

PIECE N° IV

PROJET DE LETTRE-COMMANDE



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

LETRE-COMMANDE N°_____/LC/MINSANTE/ CSPM-CNLS/2019 PASSEE AVEC
 _____ APRES DEMANDE DE COTATION N°_____/DC/MINSANTE/CSPM-
 CNLS/2019 DU _____, RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DU
 GROUPE TECHNIQUE CENTRAL DU COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

TITULAIRE DU MARCHÉ : ETS _____, B.P : _____ à _____ ; Tél : _____ N°
 Contribuable : _____ - Compte Bancaire N° _____ ouvert à _____.

OBJET DE LA LETRE-COMMANDE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DU GROUPE
 TECHNIQUE CENTRAL DU COMITE NATIONAL DE LUTTE
 CONTRE LE SIDA.

LIEU D'EXECUTION : GTC-CNLS**MONTANT EN F CFA**:

DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (2.2% ou 5,5%)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

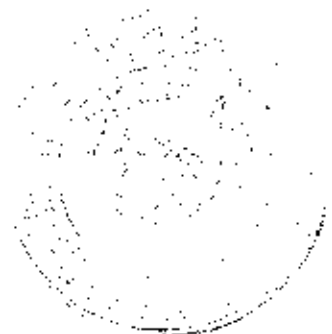
DELAI D'EXECUTION: TRENTE (30) JOURS.**FINANCEMENT** : FONDS DE CONTRE PARTIE (FCP) 2019

SOUSCRITE, LE _____

SIGNEE, LE _____

NOTIFIEE, LE _____

ENREGISTREE, LE _____



ENTRE :

L'Etat du Cameroun représenté par le **Ministre de la Santé Publique**

Ci - après désigné : **"LE MAITRE D'OUVRAGE"**

D'UNE PART

ET

L'Etablissement :

BP :

Tél :

Représenté par :

Ci-après désigné :

"Le Cocontractant de l'Administration"

D'AUTRE PART,

IL A ETÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :



SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

- Article.1 : Objet de la Lettre-commande
- Article.2 : Procédure de Passation de la Lettre-commande
- Article.3 : Définitions, Attributions et Nantissement
- Article.4 : Langue, loi et réglementation applicables
- Article.5 : Pièces constitutives de la Lettre-commande
- Article.6 : Textes généraux applicables
- Article.7 : Communication
- Article.8 : Ordres de service
- Article.9 : Consistance des prestations

- Article 10 : Garanties et cautions
- Article 11 : Montant Ordres de service
- Article 12 : Lieu et mode de paiement
- Article 13 : Variation des prix
- Article 14 : Paiement
- Article 15 : Intérêts moratoires
- Article 16 : Pénalités de retard
- Article 17 : Régime fiscal et douanier
- Article 18 : Timbres et enregistrement des Marchés

- Article 19 : Brevet
- Article 20 : Lieu et délais de livraison
- Article 21 : Rôles et responsabilités
- Article 22 : Réception provisoire
- Article 23 : Documents à fournir après la réception provisoire
- Article 24 : Réception définitive
- Article 25 : Résiliation de la Lettre-commande
- Article 26 : Cas de force majeure
- Article 27 : Différends et litiges
- Article 28 : Edition et diffusion de la présente Lettre-commande
- Article 29 : Entrée en vigueur de la Lettre-commande



TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Article 1 - Objet de la lettre-commande

La présente Lettre-Commande a pour objet les travaux d'aménagement de certains bureaux du Groupe Technique Central du Comité National de Lutte Contre le Sida.

Article 2 - Procédure de passation de la lettre-commande

La présente Lettre - Commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation N° _____ /DC/MINSANTE/CSPM-CNLS/2019.

Article 3 - Pièces constitutives de la lettre-commande

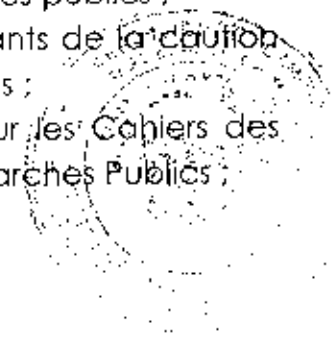
Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières
- La soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes
- Les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités ;
- Le Détail Estimatif ;
- Le Bordereau Descriptif et Quantitatif.
- L'arrêté N° 033 du 13 février 2007 mettant en vigueur, le Cahier de Clauses Administratives Générales.

Article 4 - Textes généraux

La présente Lettre-commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- la loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- la loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
- la loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques ;
- la loi n°2019/009 du 19 juillet 2019 portant ratification de l'ordonnance n°2019/001 du 29 mai 2019 modifiant et complétant la loi N°2018/022 du 11 décembre 2018 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019;
- le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- le décret n°2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social;
- le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- l'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et de frais d'achat des Dossiers d'Appels d'Offres ;
- l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;



- l'arrêté n°00001/MINEPDEP du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental et social ;
- la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- la circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- la circulaire n° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- la circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- la circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres entités publiques pour l'Exercice 2019 ;
- les normes techniques en vigueur au Cameroun ;
- Les textes régissant les corps de métiers ;
- Les normes en vigueur ;
- D'autres textes spécifiques au domaine

Article 5 – Définitions, attributions et nantissement

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande, il est précisé ce qui suit :

5.1 Définitions générales :

- Le Maître d'Ouvrage est : **le Ministre de la santé publique ;**
- Le Chef de Service de la Lettre-commande est : **le Secrétaire Permanent du CNLS**
- L'Ingénieur du Marché est : **le Chef de Service de l'Immobilier du MINSANTÉ.**
- Le Cocontractant de l'Administration est : _____

5.2 -Nantissement

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses est : **le Ministre de la santé publique ;**
- Le Responsable chargé du paiement est : **le Directeur Général de Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ;**
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la Lettre-commande est : **le Secrétaire Permanent du CNLS.**

Article 6 - Délai et lieu d'exécution

Le délai de réalisation des travaux est fixé à **trente (30) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution de la présente Lettre-Commande.

Les travaux de réhabilitation, objet de la présente Lettre-commande seront exécutés au Groupe Technique Central du CNLS- Yaoundé.

Article 7 – Domicile du maître d'ouvrage et du cocontractant

Toutes notifications relatives à l'exécution ne seront réputées valables que si elles sont faites aux adresses suivantes :

- Le Maître d'Ouvrage : **le Ministre de la Santé Publique, Yaoundé.**

- Le Cocontractant : _____ B.P : _____ TEL : _____

Article 8 – Rôle et responsabilité du cocontractant

Le Cocontractant est chargé de l'ensemble des prestations telles que décrites dans l'article 9, sous le contrôle du Chef de Service et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre – Commande.

Article 9 – Consistance et description des prestations

Les prestations de la présente lettre commande comprennent :

- Étanchéité de la toiture du bâtiment principal ;
- Fourniture et pose des lambris en bois au Bureau du SP_SIDA ;
- Fourniture et pose des carreaux au secrétariat et bureau du SP_SIDA ;
- Fourniture et pose des fenêtres en alu coulissant, (bureau SP_SIDA, secrétariat, salle de réunions) ;
- Réhabilitation de la plomberie – sanitaires ;
- Entretien de certains climatiseurs ;
- Peinture (façades principale et droite, couloirs intérieurs, bureaux (SP_SIDA, secrétariat, salle de réunions)).

Article 10 Garanties et cautions

10.1. Cautionnement définitif

Vingt (20) jours après la signature de la notification, le Cocontractant devra déposer un cautionnement définitif est fixé à **deux pour cent (2%)** du **montant TTC** de la présente Lettre-Commande.

Le cautionnement sera restitué, dans un délai d'**un (01) mois** suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

10.2. Cautionnement de garantie :

Une retenue de garantie de **dix pour cent (10%)** sera opérée sur le **montant TTC** de la présente Lettre-Commande. La somme correspondante sera payée ou la caution en tenant lieu libérée, à la réception définitive des prestations.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'**un (01) mois** après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

10.3. Délai de garantie

Dans le cadre de cette Lettre-Commande, le délai de garantie est de 06 (six) mois.

10.4. Cautionnement d'avance de démarrage : Non applicable.

Article 11 : Montant de la Lettre-Commande

Le montant de la présente Lettre-commande, tel qu'il ressort du détail ou du devis estimatif ci-joint est de :



Désignation	En chiffres	En lettres
MONTANT HTVA		
Montant TVA (19.25%)		
Montant AIR (2.2 ou 5.5%)		
MONTANT TTC		
Montant NAP		

Article.12 : Lieu et mode de paiement

Le paiement des prestations objet de la présente Lettre-commande sera effectué par virement, aux vues des pièces justificatives réglementaires, sur le compte bancaire suivant : **Compte Bancaire N° _____ ouvert dans les livres de _____**

article. 13 : variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

article.14 : paiement

Le paiement de la présente Lettre-commande se fera en **Francs CFA** et en totalité après livraison des fournitures.

A cet effet, le Cocontractant fournira les documents ci-après :

- La facture timbrée ;
- Le bordereau de livraison ;
- Le procès-verbal de réception ;
- La Lettre-commande enregistrée.

Article.15 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 166 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article.16 : Pénalités de retard

16.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millièmes (1/2000è) du montant TTC de la Lettre-commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre-commande ;

b. Un millième (1/1000è) du montant TTC de la Lettre-commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour ;

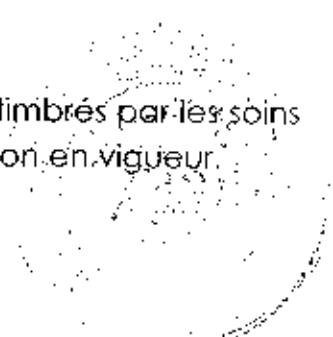
16.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pourcent (10%) du montant TTC de la Lettre-commande de base avec ses pénalités de retard.

Article.17 : Régime fiscal et douanier

La présente Lettre-commande est soumise aux lois et règlements en vigueur au Cameroun.

Article.18 : fimbres et enregistrement

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre-commande seront timbrés par les soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.



Article.19 : Brevet (Non applicable)

Article.20 : Lieu et délai d'exécution

20.1. Le lieu d'exécution est : **GTC-CNLS**

20.2. Le délai d'exécution des prestations objet de la présente Lettre-commande est **trente (30) jours**.

20.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer.

Article.21 : Rôles et responsabilités du Cocontractant

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément à la présent Lettre-commande et aux règles et normes en vigueur.

Article.22 : Réception provisoire

La réception provisoire sera effectuée au Ministère de la Santé Publique.

Les opérations de réception comprendront des vérifications quantitatives et qualitatives.

Ces opérations se dérouleront en présence du Cocontractant, d'une part, et de la commission de réception éventuellement assistée des futurs utilisateurs ou de toute personne expressément désignée par le Maître d'Ouvrage, d'autre part.

26.1. Préparation de la réception provisoire

Le Cocontractant de l'Administration devra avertir le Maître d'Ouvrage dans les meilleurs délais de la date de livraison des fournitures.

Dans les cinq (05) jours qui suivent, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception provisoire et communiquera cette date à tous les intervenants.

26.2. Composition de la réception provisoire

La composition de la commission de réception provisoire sera la suivante :

Président : Le Maître d'Ouvrage ou son Représentant ;

Rapporteur : L'Ingénieur de la Lettre-commande ;

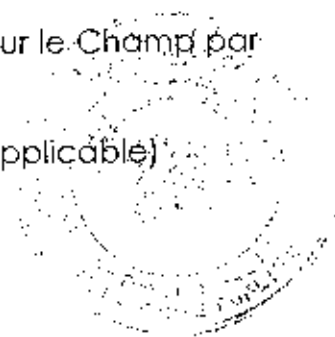
Membres :

- Le Chef de Service de la Lettre-commande ;
- Le chef de section administrative et financière du GTC/CNLS ;
- Le contrôleur de Gestion du GTC/CNLS
- Le Chef Section Passation des Marchés du GTC/CNLS ;
- Le Comptable Matière du GTC/CNLS
- Le Cocontractant de l'Administration ou son représentant ;

Observateur : le Directeur Général de Contrôle des Marchés Publics du MINMAP ou son Représentant.

La réception fera l'objet d'un procès-verbal de réception signé sur le Champ par tous les membres de la commission.

Article.23 : Documents à fournir après réception provisoire (Non applicable)



Article.24 : Réception définitive

La réception définitive sera effectuée, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

La Commission de réception définitive sera la même que celle ayant prononcé la réception provisoire.

- Avant de prononcer la réception définitive, la Commission vérifiera, par tous les moyens à sa disposition (P.V. de réception provisoire, etc.), que les clauses contractuelles ont été entièrement respectées et que le Cocontractant s'est honorablement acquitté des tâches prescrites pour la période de garantie.
- A l'issue de la séance de la Commission, il sera dressé un procès-verbal de réception définitive signé par les membres de ladite Commission.

Article. 25 : Résiliation de la Lettre-Commande

La Lettre-commande est résiliée de plein droit par le Maître d'Ouvrage dans l'un des cas suivants :

- a- Décès du titulaire de la Lettre-commande. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage peut, s'il y a lieu, autoriser que soient acceptées les propositions présentées par les ayant-droits pour la continuation des prestations ;
- b- Faillite du titulaire de la Lettre-commande. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage peut accepter, s'il y a lieu des propositions qui peuvent être présentées par les créanciers pour la continuation des prestations ;
- c- Liquidation judiciaire, si le Cocontractant de l'Administration n'est pas autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de son entreprise ;
- d- En cas de sous-traitance, de co-traitance ou de sous-commande, sans autorisation préalable du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ;
- e- Défaillance du Cocontractant de l'Administration dûment constatée et notifiée à ce dernier par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué ;
- f- Non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;
- g- Variation importante des prix dans les conditions définies par le Cahier des Clauses Administratives Générales, suite à la modification des conditions économiques ou quantités initiales du Marché ;
- h- Manceuvres frauduleuses et corruption dûment constatées.

Article.26 : Cas de force majeure

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant de l'Administration ne verra sa responsabilité dérogée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20) jour suivant l'événement.



En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure invoqués et les preuves fournies par le Cocontractant de l'Administration.

Article.27 : Différends et litiges

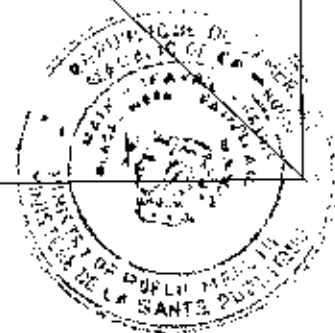
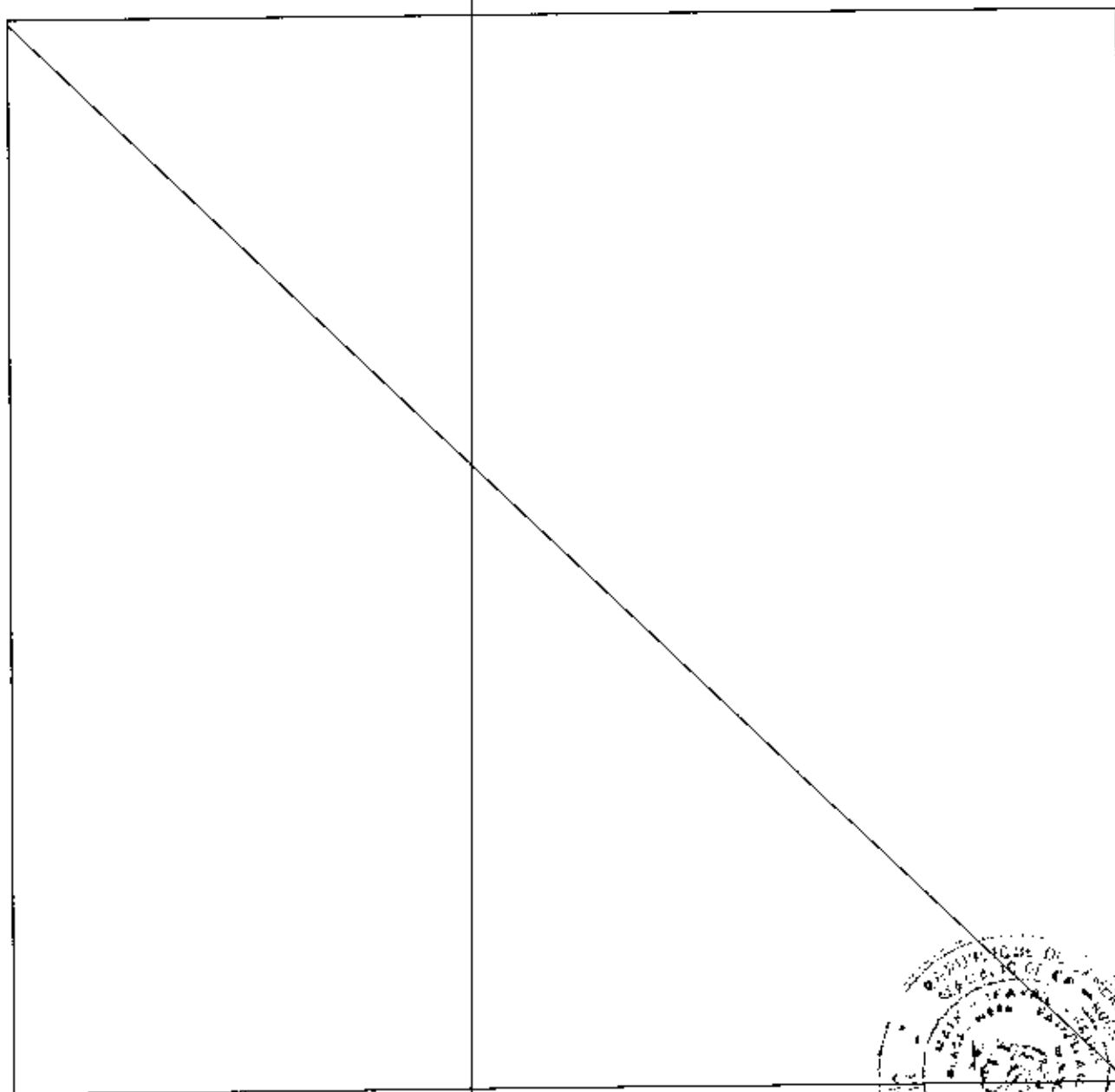
Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant les administrations compétentes.

Article.38 : Edition et diffusion

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-commande seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant de l'Administration.

Article.29 et dernier : entrée en vigueur

La présente Lettre-commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant de l'Administration par ce dernier.



Titre II : Description des prestations

1. Préambule

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) se rapporte aux travaux d'aménagement de certains bureaux du Groupe Technique Central du Comité National de Lutte Contre le Sida.

Il a pour objet de rappeler, les textes de référence et la Réglementation, la qualité et la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction des ouvrages et leur mise en œuvre.

2 Textes de références - rappel de la réglementation

La réalisation des ouvrages est astreinte au respect des textes législatifs, administratifs, réglementaires, techniques et technologiques, en vigueur en République du Cameroun, ainsi qu'à ceux publiés en France et en Union Européenne, rendus applicables au Cameroun.

Pour ceux publiés en France, ils sont essentiellement recueillis au Journal Officiel et au REEF, édifiés par le CSTB - 4 avenue du Recteur Poincaré - 75782 Paris - France et aux éditions Eyrolles - 61 boulevard Saint-Germain - 75005 Paris.

L'ensemble de ces documents n'est pas joint au marché, mais réputé connu et suivi par l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux. La date de référence de ces documents sera celle de l'offre.

3.1 Spécifications générales

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) a pour objet de rappeler pour le présent lot, les textes de référence et la Réglementation, la qualité et la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction des ouvrages et leur mise en œuvre.

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession, en fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages « complets ».

3.2 Textes De Reference - Rappel De La Réglementation

3.2.1 Généralités concernant les textes de référence

La réalisation des ouvrages est astreinte au respect des textes, législatifs, administratifs, réglementaires, techniques et technologiques en vigueur en République du Cameroun, ainsi qu'à ceux publiés en FRANCE rendus applicables au Cameroun.

Les textes publiés en FRANCE, sont pour l'essentiel recueillis au journal officiel et au REEF édités.

- par le CSTB (4 avenue du Recteur POINCARE - 75782 PARIS)

- et aux éditions EYROLLES (61 boulevard St Germain - 75005 PARIS).

L'ensemble de ces documents ne sont pas joints au marché, mais réputés connus et suivis par l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux. Les documents les plus couramment appliqués sont sommairement stipulés, sans limitation aux articles 2.21. à 2.24. du présent chapitre.

La date de référence de ces documents sera celle de l'offre.

3.2.2 TEXTES LEGISLATIFS, ADMINISTRATIFS - REGLEMENTS OFFICIELS

Seront applicables :

- lois, décrets, arrêtés, règlements généraux, particuliers et locaux concernant la réalisation d'immeubles recevant du public.



En sécurité incendie, la réglementation appliquée sera :

- règlements de sécurité incendie, recueils n° 1011 (Imprimerie du Journal Officiel R.F).

3.2.3 DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES

a - DTU de base

L'Entrepreneur est tenu au respect et à l'application des DTU suivants :

- D.T.U. N° 12 Terrassement pour le bâtiment
- D.T.U. N° 13.1 Fondations superficielles
- D.T.U. N° 13.2 Fondations profondes
- D.T.U. N° 20 Maçonnerie, béton armé, plâtrerie
- D.T.U. N° 20.11 Parois et murs en maçonnerie
- D.T.U. N° 26 Enduits, liants hydrauliques
- D.T.U. N° 81.1 Ravalement maçonnerie
- D.T.U. N° 52.1 Travaux de revêtements de sols scellés
- D.T.U. N° 55 Travaux de revêtements muraux scellés et des prescriptions ayant valeur de cahier des charges D.T.U.
- D.T.U. N° 21.3 Dalles et volées d'escalier préfabriqués, en béton armé, simplement posés sur appuis sensiblement horizontaux
- D.T.U. N° 21.4 L'utilisation du chlorure de calcium et des adjuvants contenant des chlorures dans la confection des coulis, mortiers et bétons.

b - D.T.U. en connaissance

L'Entrepreneur pour la réalisation de ses ouvrages doit avoir la connaissance des D.T.U. et des autres corps d'état et notamment :

- D.T.U. N° 36 Menuiseries
- D.T.U. N° 36.1 Menuiseries en bois
- D.T.U. N° 37.1 Menuiseries métalliques
- D.T.U. N° 43 Étanchéité des toitures et des toitures inclinées
- D.T.U. N° 53 Revêtements de sol collés
- D.T.U. N° 58 Plafonds suspendus
- D.T.U. N° 30 Charpentes et escaliers en bois
- D.T.U. N° 52.1 Revêtements de sol collés
- D.T.U. N° 55 Revêtements muraux scellés
- D.T.U. N° 59 Peinture

c - Règles de calcul

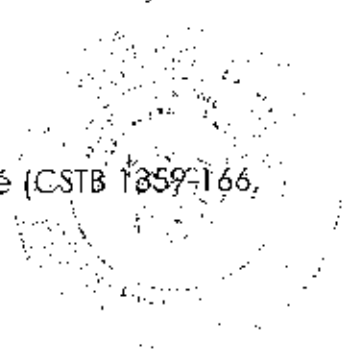
Les ouvrages doivent être calculés conformément aux règles de calcul suivantes :

. Béton armé - maçonnerie

- règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé (règles CCBA 68),
- règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé suivant la méthode des états limites (règles BAEL 80).

. Béton divers

- D.T.U. 20.11/Règles de calcul simplifiées pour les parois et murs en maçonnerie (CSTB 1530-193, Octobre 1978)
- Erratum (CSTB 1549-194, Décembre 1978)
- Erratum n° 2 (CSTB 1569-199, Mai 1979)
- D.T.U. 23-1/Règles de calcul des parois et murs en béton banché (CSTB 1359-166, Janvier 1976)



. Planchers

- Cahier des Prescriptions communes aux procédés de planchers (CPTP « planchers »)

Titre I : planchers nervurés à poutrelles préfabriquées.

Titre II : dalles pleines confectionnées à partir de prédalles préfabriquées et de béton en œuvre.

- D.T.U. 14.1/Règles de calcul applicables de bâtiments en béton armé ou précontraint recevant un coulage.

. Constructions

Règles générales de construction des bâtiments d'habitation (décret n° 69-596 du 14 juin 1969) ainsi que les arrêtés et circulaires d'applications.

. Feu

Règles FB/Méthodes de prévisions par le calcul du comportement au feu des structures en béton (CSTB, avril 1980).

. Fondations

D.T.U. 13.1/Règles pour le calcul des fondations superficielles (CSTB 784.90, février 1968).

. Vent

Règles NV 65/ Règles définissant les effets du vent sur les constructions et annexes (Eyrolles et CSTB, décembre 1978).

d - Spécifications

Les prescriptions de ces cahiers sont applicables mais seront remplacées ou complétées par les dispositions générales et particulières prévues par les règlements administratifs concernant les immeubles recevant du public et la législation du travail.

3.2.4 NORMES GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

Les matières, matériaux et ouvrages doivent être conformes aux prescriptions des normes françaises suivantes, éditées par AFNOR (Tour Europe - 92400 COURBEVOIE FRANCE), recueillies principalement au REEF du CSTB (4, Avenue du Recteur POINCARÉ 75782 PARIS).

- N.F.B 35.015 et 016 Ronds et barres pour B.A.

- N.F.B 10 et 12... Produits des carrières

- N.F.B 01, et 02, 06, 08, 14, 15, 18, P 61, P 72, P 85 (dimensions, hypothèses, méthodes

de calcul, méthodes d'essais et matériaux)

3.2.5 Mémentos-recommandations d'organismes professionnels

Les spécifications et recommandations des organismes professionnels seront suivies par l'Entrepreneur, tant pour la qualité des matériaux, que pour les mises en œuvre (l'énumération ci-après n'est pas limitative).

- Cahier Techniques, Fascicules, recommandations, mémentos et avis techniques du CSTB

(Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

- Institut Technique du Bâtiment et des Travaux Publics.

- Recommandations concernant les revêtements de façades extérieures (pour adaptation et recommandations).

- Catalogues, fiches techniques et recommandations des fabricants



- Mémentos n° 1, 2, 3 - Recommandations professionnelles concernant les choix de conception et l'exécution des blocs en béton manufactures fascicules gris 1971 - 1972.

- Recommandations pour l'exécution des murs de façades (Sécurités et UNM) - Fascicule vert 1972.

- Recommandations et mémentos publiés par la Fédération Nationale du Bâtiment (ravalement et revêtements scellés, etc....).

3.2.6 TEXTES REGLEMENTAIRES - SECURITE INCENDIE

La réglementation applicable à ce projet en matière de sécurité incendie comprendra :

- les textes officiels Camerounais en vigueur à la date du marché

- les réglementations françaises en vigueur en France à la même date à savoir :

- le décret n° 73.1007 au 31 octobre 1973 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

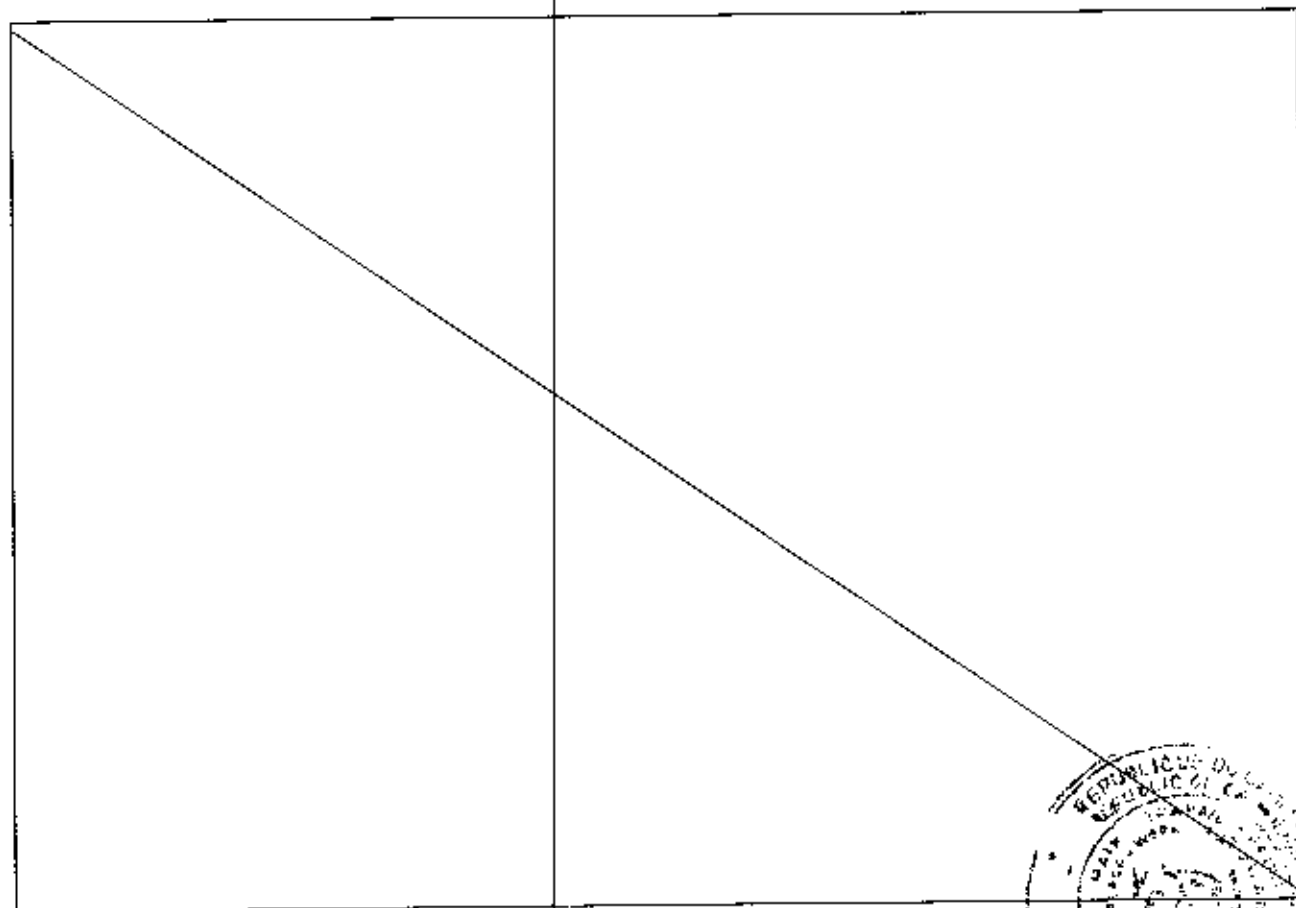
- l'arrêté du 25 juin 1980 dispositions générales à tous les types d'établissements.

- la circulaire du 3 mars 1982 - instructions techniques n° 246-247-248.

- l'arrêté du 10 septembre 1970 relatif à la protection incendie des bâtiments d'habitation.

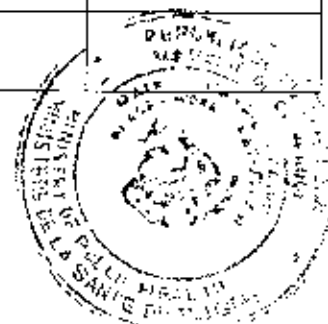
- tous les autres textes (règlements, normes, DTU etc....) auxquels la réglementation fait appel.

D'autre part, on se conformera aux exigences particulières de l'administration camerounaise.



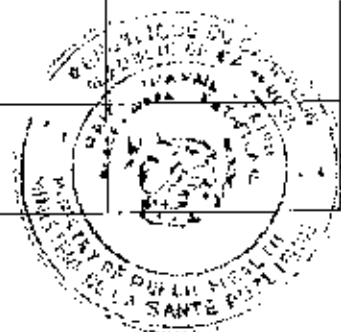
TITRE III : BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignations	Unité	P U (En chiffre)	P U (En lettre)
1	Travaux préparatoires (démolition et dépose de certains ouvrages) et installation de chantier	ff		
2	Étanchéité complète sur la toiture par les Flash band	ff		
3	Fourniture et pose des lambris en bois dur pour plafond au bureau du SP_CNLS y compris corniche, vernissage et toutes sujétions	m ²		
4	Fourniture et pose des carreaux en grès cérame de 50 x 50 cm ² y compris plinthes et toutes sujétions (Bureau SP et Secrétariat SP)	m ²		
5	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 3,00 x 1,00 m ²	U		
6	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 2,20 x 1,00 m ²	U		
7	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 1,90 x 1,00 m ²	U		
8	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 1,50 x 1,00 m ²	U		
9	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 1,60 x 1,00 m ²	U		
10	Fourniture et pose des climatiseurs split de puissance 1,5 CV	U		
11	Entretien des climatiseurs	U		
12	Fourniture et pose des luminaires non fonctionnels	U		
13	Réhabilitation de certaines portes (serrures)	U		
14	Réhabilitation des réseaux de plomberie (alimentation et évacuation)	ff		
15	Fourniture et pose des mécanismes complets de WC y compris toutes sujétions	U		
16	Fourniture et pose des mécanismes complets de lave-main y compris toutes sujétions	U		
17	Peinture en deux couches en Pantex 800 (Bureau SP, Secrétariat, Couloirs (RDC et Étage), et e Pantex 1300 (Façades principale et droite)	m ²		
18	Peinture Email A sur ouvrages métalliques (Façades principale et droite)	m ²		



TITRE IV : DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignations	Unité	Qté	P U	P T
1	Travaux préparatoires (démolition et dépose de certains ouvrages) et installation de chantier	ff	1		
2	Étanchéité complète sur la toiture par les Flash band	ff	1		
3	Fourniture et pose des lambris en bois dur pour plafond au bureau du SP_CNLS y compris corniche, vernissage et toutes sujétions	m ²	35		
4	Fourniture et pose des carreaux en grès cérame de 50 x 50 cm ² y compris plinthes et toutes sujétions (Bureau SP et Secrétariat SP)	m ²	60		
5	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 3,00 x 1,00 m ²	U	2		
6	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 2,20 x 1,00 m ²	U	2		
7	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 1,90 x 1,00 m ²	U	2		
8	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 1,50 x 1,00 m ²	U	2		
9	Fourniture et Pose des fenêtres en aluminium coulissant de 1,60 x 1,00 m ²	U	1		
10	Fourniture et pose des climatiseurs split de puissance 1,5 CV	U	2		
11	Entretien des climatiseurs	U	10		
12	Fourniture et pose des luminaires non fonctionnels	U	10		
13	Réhabilitation de certaines portes (serrures)	U	10		
14	Réhabilitation des réseaux de plomberie (alimentation et évacuation)	ff	1		
15	Fourniture et pose des mécanismes complets de WC y compris toutes sujétions	U	7		
16	Fourniture et pose des mécanismes complets de lave-main y compris toutes sujétions	U	5		
17	Peinture en deux couches en Pantex 800 (Bureau SP, Secrétariat, Couloirs (RDC et Étage), et e Pantex 1300 (Façades principale et droite)	m ²	645,81		
18	Peinture Email A sur ouvrages métalliques (Façades principale et droite)	m ²	90		



Montant Hors taxes				
Montant TVA (19,25%)				
Montant AIR (AIR)				
Montant TTC				
Montant Net à Payer				

Page N° ___ et dernière de la Lettre-Commande N° ___/LC/MINSANTE/CSPM-CNLS/2019
 PASSEE AVEC _____ après Demande de Cotation
 N° ___/DC/MINSANTE/CSPM-CNLS/2019 du _____, relative aux travaux
 d'aménagement de certains bureaux du Groupe Technique Central du Comité
 National de Lutte Contre le Sida. YAOUNDE

MONTANT DE LA LETTRE - COMMANDE

Désignation	En chiffre	En lettre
Montant H.T		
T.V.A (19,25%)		
I.R (5,5 ou 2,2%)		
Montant TTC		
Net à percevoir		

Délai d'exécution : nombre de (.....) jours.

Lue et Acceptée par le Cocontractant de l'Administration	
Yaoundé, le _____	
Le Ministre de la Santé Publique	
Yaoundé, le _____	
Enregistrement	